|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la normalisation des télécommunications** | |  |
|  |  | | Genève, le 13 décembre 2023 | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 153**  CE 16/SC | | **Aux:**  – Administrations des États Membres de l'Union;  – Membres du Secteur de l'UIT-T;  – Associés de la Commission d'études 16 de l'UIT‑T;  – Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT  **Copie:**  – Au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 16 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6805 | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | |
| **Courriel:** | [tsbsg16@itu.int](mailto:tsbsg16@itu.int) | |
| Objet: | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de Recommandations UIT-T F.749.7 (ex F.VGP-RDSreqs) et H.552 (ex H.VM-VMIA) qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T (prévue à Rennes, du 15 au 26 avril 2024)** | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 16 de l'UIT-T (Multimédia) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Rennes du 15 au 26 avril 2024. L'ordre du jour de cette réunion, ainsi que toutes les informations pertinentes concernant la réunion de la Commission d'études 16 de l'UIT-T, seront mis à disposition dans la lettre collective de la Commission d'études 16 correspondante, qui sera publiée prochainement.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** des informations relatives au titre, au résumé, à la justification UIT-T A.5 et à la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **3 avril 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1  
  
Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T F.749.7 (ex F.VGP-RDSreqs)  
et H.552 (ex H.VM-VMIA)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.749.7 (ex F.VGP-RDSreqs) [[SG16-R19](https://www.itu.int/md/T22-SG16-R-0019/fr)]

Exigences applicables aux services de conduite à distance fondés sur une plate-forme de passerelle de véhicule

**Justification UIT-T A.5**: aucune.

Résumé

La Recommandation UIT-T F.749.7 établit les exigences applicables aux services de conduite à distance fondés sur une plate-forme de passerelle de véhicule pour les véhicules automobiles équipés des dispositifs de perception concernés. Les réseaux IMT-2020 à large bande passante, à faible temps de latence et à haute fiabilité permettent à la conduite à distance de pouvoir faire face à des conditions routières non prévues ou qui n'ont pas encore été rencontrées par un système de conduite automatisée. Un service de conduite à distance est constitué de réseaux de communication, d'infrastructures routières, d'un poste de pilotage distant, de dispositifs de perception situés à bord de véhicules automobiles, du service lui-même ainsi que d'une plate‑forme de traitement des applications. La conduite à distance devrait réduire considérablement le coût de la conduite avec un conducteur à bord et améliorer l'efficacité de la conduite des conducteurs humains.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T H.552 (ex H.VM-VMIA) [[SG16-R20](https://www.itu.int/md/T22-SG16-R-0020/fr)]

Mise en œuvre des systèmes multimédias dans les véhicules

**Justification UIT-T A.5**: [SG16-TD182/WP1 (11/2023)](https://www.itu.int/md/T22-SG16-231116-TD-WP1-0182/fr).

Résumé

La Recommandation UIT-T H.552 établit les exigences fondamentales pour la mise en œuvre des systèmes multimédias dans les véhicules (VMS) en ce qui concerne quatre aspects principaux de ces systèmes:

– la connectivité, en fournissant des références normatives fondamentales et des exigences particulières en matière de qualité de fonctionnement pour ce qui est de l'environnement des véhicules;

– l'interface homme-machine, en établissant des exigences relatives aux assistants vocaux et aux interactions vocales;

– le format des médias et les commandes, en fournissant des références normatives pour différents types de médias pour les systèmes VMS;

– l'assistant d'infoloisirs des smartphones, en définissant des exigences relatives à l'architecture de l'interface entre les smartphones et les systèmes VMS, ainsi que des exigences en matière de qualité de fonctionnement pour garantir un bon niveau d'expérience utilisateur.

Deux appendices fournissent des orientations pour la mise en œuvre des systèmes VMS en ce qui concerne:

– les critères de qualité de fonctionnement radioélectrique pour les réseaux locaux hertziens (WLAN) et les scénarios d'essai relatifs à la qualité de fonctionnement vis-à-vis des utilisateurs pour la connectivité aux réseaux WLAN et aux réseaux personnels sans fil;

– la mise en œuvre d'une interface de diagnostic pour le réglage des fonctionnalités de l'assistant vocal.

Annexe 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 153:  
Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T F.749.7 (ex F.VGP-RDSreqs)  
et H.552 (ex H.VM-VMIA)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 153, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T F.749.7 (ex F.VGP-RDSreqs)** | **Autorise** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):  Pas de commentaire ou de proposition de modification.  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T H.552 (ex H.VM-VMIA)** | **Autorise** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):  Pas de commentaire ou de proposition de modification.  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 16 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_